



Webinaire de présentation Les Générateurs en Occitanie
26 avril 2022 de 12h à 13h

Ordre du jour

1. Présentation du dispositif
2. Présentation du réseau des conseillers
3. Présentation du parcours d'accompagnement
4. Temps d'échange



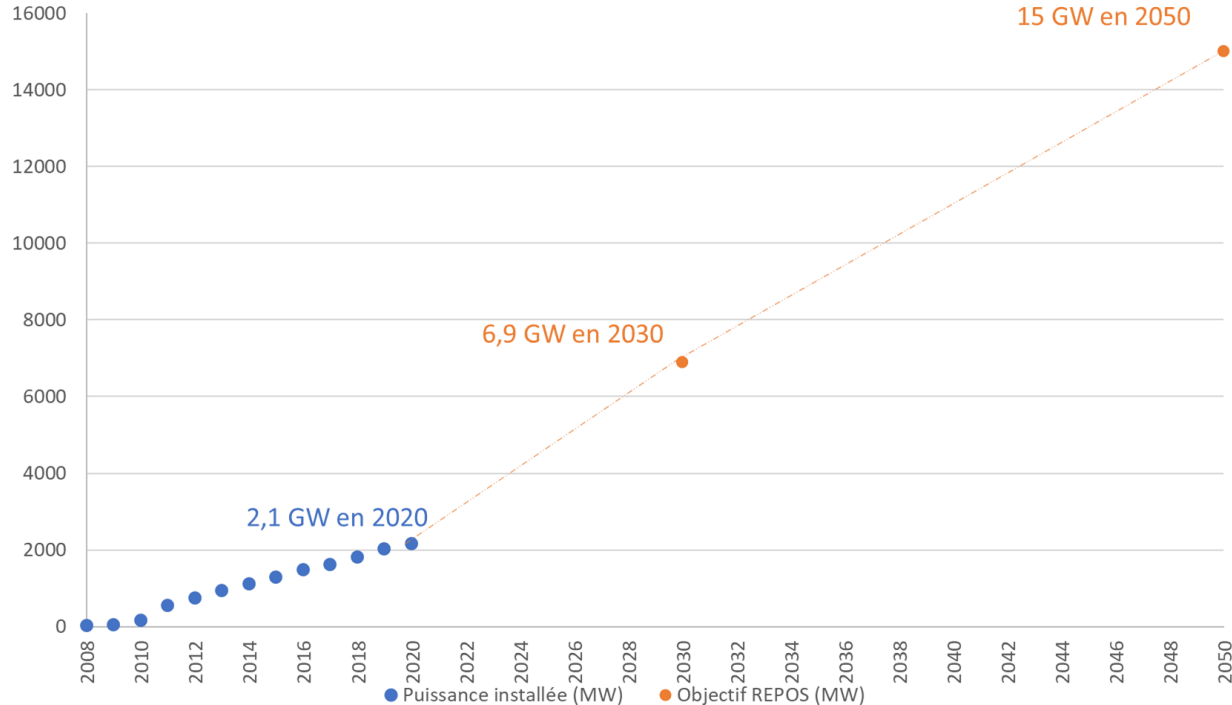
Présentation du dispositif

- Avril 2021 : le Ministère de la Transition écologique et l'Ademe ont lancé l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) « *Mise en place de réseaux régionaux de conseillers à destination des collectivités de l'échelon communal pour le développement de projets éoliens et photovoltaïques* »
- Objectif : pour une période de 3 ans renouvelable, mettre à disposition des conseillers techniques afin d'accompagner la montée en compétences des collectivités (dans la phase amont de développement des projets).
- Décembre 2021 : lancement du réseau en Occitanie. En région, il prend la forme d'un accord de partenariat entre les différentes parties prenantes : l'ADEME, la Région Occitanie et les structures porteuses de conseillers : AREC, TEO via le SYADEN et ECLR.
- Ce réseau s'appelle **Les Générateurs**. (ex COCOPEOP)

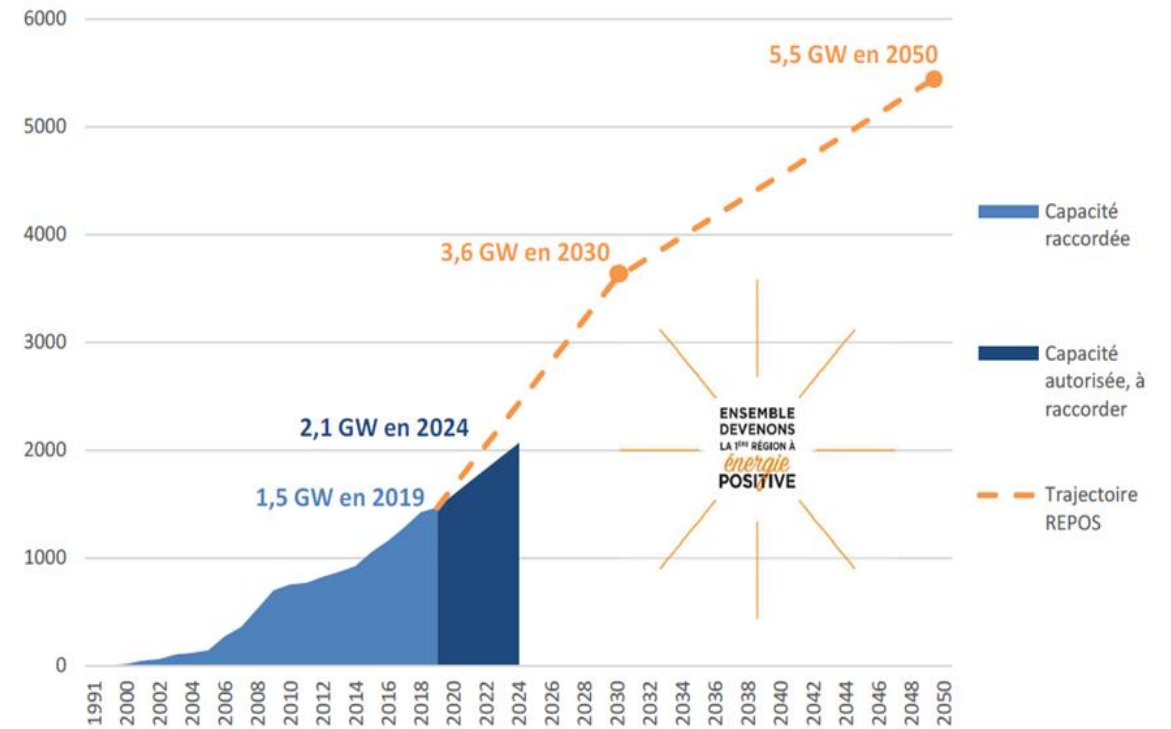


Les enjeux de l'éolien et du photovoltaïque en Occitanie

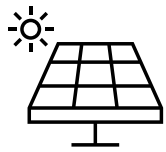
Filière photovoltaïque en Occitanie (source OREO)



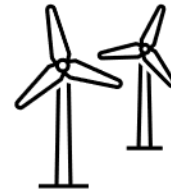
Evolution de la capacité raccordée et trajectoire REPOS



L'enjeu d'un dialogue multi-acteurs dès la phase d'émergence des projets



- **42 % des projets ont été abandonnés ou refusés** (données 2018- DREAL)
- Seulement 34% des projets recensées sont accordés.
- Les motifs de refus renseignés sont :
 - Agricole
 - Documents d'urbanisme
 - Paysage
 - Aviation civile
 - Forestier
 - Perte maîtrise foncière



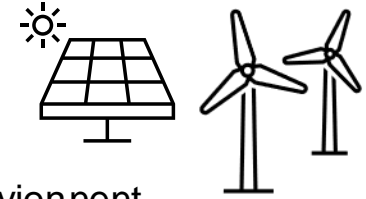
- **Plus de 70% des projets font aujourd'hui l'objet d'un recours. Enjeu : Permettre un dialogue dès la phase d'émergence**
- Les enjeux :
 - Localisation ciblée des gisements
 - Structuration des associations d'opposition
 - Rôle et échanges amont avec les DDT

Statut des projets	Nombre de parcs	Proportion de parcs	Puissance totale (MW)	Proportion sur la puissance totale	Nombre de mâts	Proportion sur le nombre de mâts
En service	124	45%	1466	41%	803	47%
Autorisé	38	14%	595	16%	271	16%
En instruction	34	12%	529	15%	204	12%
Rejeté	19	7%	289	8%	115	7%
Refusé	54	20%	697	19%	319	18%
Abandonné	3	1%	32	1%	14	1%
Total	275		3 618		1726	

Tableau 2 - Statut des projets éoliens recensés par la DREAL en Juillet 2019

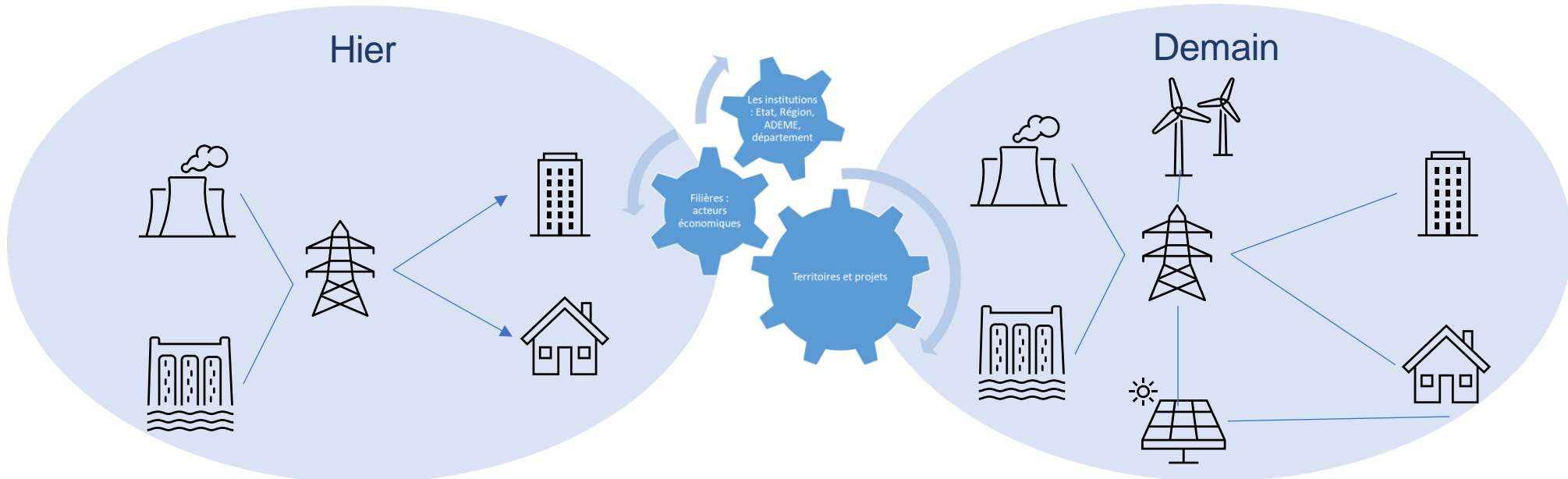


Le rôle central des collectivités dans le dialogue territorial



Un patrimoine énergétique territorial à développer en cohérence avec le projet de territoire

- Les projets d'énergie renouvelable bousculent les modes de production d'électricité, ils décentralisent la production et viennent s'installer de manière plus diffuse sur le territoire.
- Chaque commune ou EPCI voit des projets photovoltaïques, éoliens, de méthanisation... se construire dans son paysage.
- La production se rapproche de la consommation, les questions d'énergie et approvisionnement se re-territorialisent



Env. 4 500 communes en
Occitanie

Enjeux pour les collectivités à l'échelon EPCI et communal : avoir les moyens pour :

- Se positionner ou porter des projets EnR à impacts structurants sur leur commune
- Coordonner/définir un mix de modèles des projets EnR en fonction :
 - Du potentiel physique, des possibilités d'implantation et des caractéristiques du **site** : public, privé...
 - Des tailles de projets : individuel, petit et de grande envergure
 - Des filières : éolien, photovoltaïque
 - **Du souhaitable et souhaité par les acteurs territoriaux**
- Maîtriser le développement de projets sur le territoire et les contraintes locales en cohérence avec la feuille de route territoriale de transition énergétique qui vise à :
 - Réduire la dépendance énergétique du territoire
 - Créer des emplois verts et non délocalisables
 - Assurer des retombées locales (dont fiscales pour la collectivité)



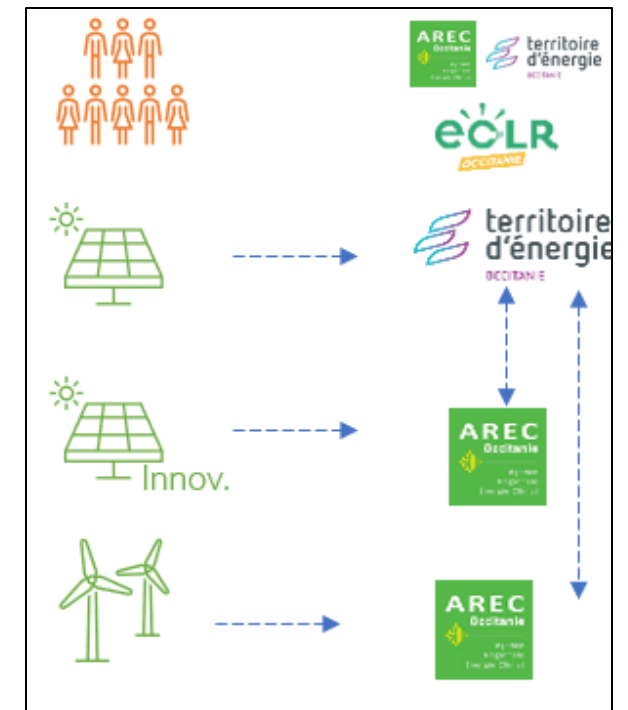
Ordre du jour

1. Présentation du dispositif
- 2. Présentation du réseau des conseillers**
3. Présentation du parcours d'accompagnement
4. Temps d'échange



Présentation du réseau des conseillers

- Un conseiller, membre du réseau national "LES GÉNÉRATEURS" : c'est **1 conseiller auprès des collectivités** situées en zone rurale et n'ayant pas d'ingénierie spécifique dans le domaine de l'énergie
- L'accompagnement d'un conseiller s'inscrit dans un périmètre défini et concerne les **projets d'énergie photovoltaïque (hors toiture) et éolien**.



Présentation des structures « porteuses » de conseillers



L'AREC propose aux acteurs des territoires d'Occitanie des solutions adaptées, qu'elles soient clés en main ou spécifiques, selon les contextes. Elle les accompagne sur l'ensemble de la chaîne de valeur de la transition énergétique : de l'amont jusqu'à la réalisation et au financement des projets



Les SDE TEO sont les interlocuteurs directs et de proximité des collectivités/EPCI sur les EnR via un maillage territorial étendu et portent des missions telles que les approches de planifications territoriales, le raccordement et distribution électrique...



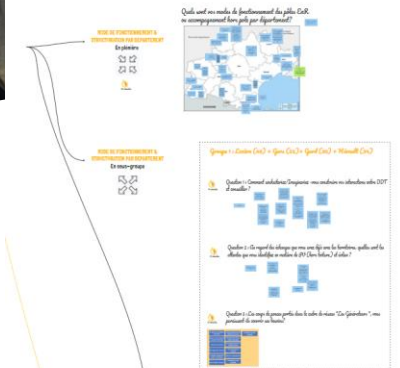
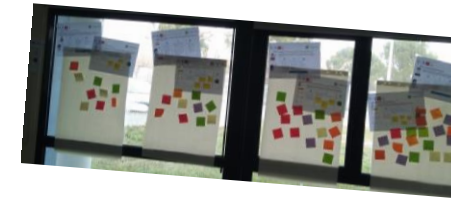
L'association ECLR en Occitanie est le réseau régional qui fédère déjà plus de 80 porteurs de projets – collectifs de citoyens, professionnels et collectivités – engagés dans le développement des énergies renouvelables citoyennes et participatives et qui accompagne à l'émergence



Construction du réseau en Occitanie

Depuis décembre 2021 :

- 7 rencontres entre les partenaires pour construire le dispositif
- Rencontres entre les fédérations, clusters, associations en lien avec les énergies renouvelables
- Réunions de travail avec les DDT et DDTM
- Groupes de travail avec le réseau national



Rôle du conseiller « Les générateurs »

- Le rôle du conseiller est centré en priorité sur l'accompagnement d'une collectivité située en zone rurale et n'ayant pas d'ingénierie spécifique dans le domaine de l'énergie.
- Sa mission consiste à assister et éclairer les collectivités qui s'interrogent sur la réalisation de projets EnR ou qui sont confrontées à des demandes d'administrés ou d'acteurs parties prenantes sur le sujet.
- Le conseiller adoptera une position hybride :
 - Rôle de conseiller : être capable de répondre en fonction du type et de la nature de la demande,
 - Rôle de technicien : formé à la compréhension des enjeux sociaux, financiers et techniques que comportent ce type de projet EnR.



L'intervention du conseiller



Émergence

- 3 typologies de portes d'entrée : le porteur de projet, la filière et sa puissance, le modèle économique



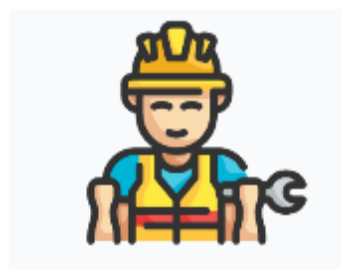
Pré-Diagnostic

- Rédaction d'un préprojet
- Consultation des administrations locales
- Création d'une association



Développement

- Concertation, communication et mobilisation locale
- Mobilisation du financement
- Montage juridique et financier
- Permitting (instruction..)
- Création d'une Structure (SAS..) : rédaction statuts...
- Étude de faisabilité
- Études réglementaires
- AMO



Construction

- Préparation
- Construction du chantier
- Suivi de chantiers



Exploitation

- Mise en service de l'installation
- Maintenance



Fin de vie

- Démantèlement
- Remise en état du site

Ordre du jour

1. Présentation du dispositif :
2. Présentation du réseau des conseillers
- 3. Présentation du parcours d'accompagnement**
4. Temps d'échange



L'accompagnement du conseiller. Il consiste en :

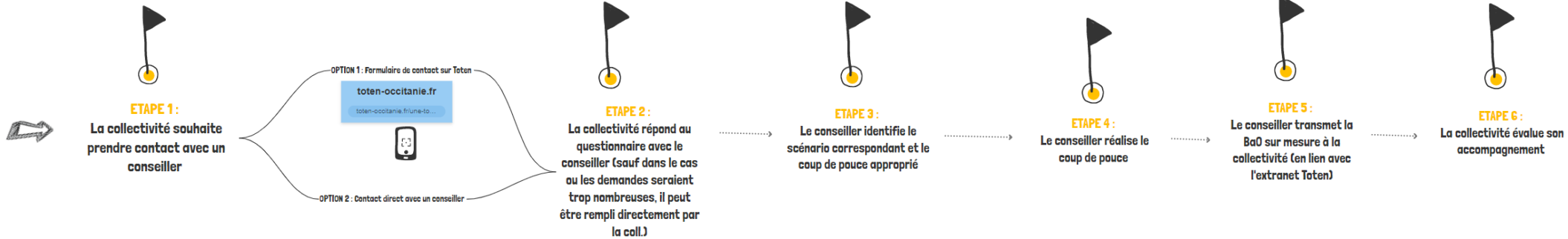
- Proposer un soutien aux territoires pour apporter des informations concrètes et pratiques sur les projets EnR ;
- Partager un conseil homogène et expert sur l'ensemble du territoire d'Occitanie ;
- Apporter un conseil **gratuit, neutre** et **adapté** à chaque cas de figure pour guider la collectivité dans son projet d'EnR ;
- Fournir un conseil qui s'appuie sur les « coups de pouce » définis dans les différents scénarios. Le cas échéant, le conseiller pourra poser la question aux animateurs du réseau régional ou national. »
- Assurer le suivi et l'évaluation de ses actions auprès des collectivités, aux partenaires



Le parcours d'accompagnement



Un conseiller, membre du réseau national "LES GÉNÉRATEURS" : c'est 1 conseiller auprès des collectivités situées en zone rurale et n'ayant pas d'ingénierie spécifique dans le domaine de l'énergie
L'accompagnement d'un conseiller s'inscrit dans un périmètre défini et concerne les projets d'énergie photovoltaïque (hors toiture) et éolien.



Idéalement la commune mobilise le chargé de mission de l'échelon supra lors de l'étape 2 du questionnaire ou l'étape 4 ou au moment de la restitution



Exemples de coups de pouce des conseillers

- Mise en récit de votre projet
- Note de concertation sur l'éolien
- Note d'opportunité photovoltaïque au sol



Prendre contact avec un conseiller :

➤ Le Formulaire en ligne

<https://toten-occitanie.fr/production-locale-d-energie/reseau-les-generateurs-occitanie>



TERRITOIRES D'OCCITANIE
pour la TRANSITION
énergétique



Un réseau de conseillers pour le développement de projets éoliens et solaires photovoltaïques
Les Générateurs d'Occitanie (ex Cocopeop)
14 avril 2022

Thématique Production locale d'énergie renouvelable

🕒 Temps de lecture estimé : 2 mn

Les collectivités locales sont des interlocuteurs incontournables dans l'émergence et le développement de projets éoliens et solaires photovoltaïques. En plus de leurs compétences en matière de planification et d'élaboration des documents stratégiques territoriaux, elles disposent d'une fine connaissance du contexte local.

La mise en place d'un réseau régional de conseillers « Photovoltaïque/éolien » permet ainsi d'accompagner la montée en compétences de ces collectivités dans la phase amont de développement des projets.

Les collectivités de l'échelon communal (communes et intercommunalités) disposant de peu de moyens humains et situées en milieu rural sont concernées en priorité par l'accompagnement des conseillers.

➤ Vos conseillers

➤ Photovoltaïque au sol

SDE 09	Philippe Bonrepaux
SYADEN	Mathieu Camminada
SIEDA	Léo Paul Fournier
Hérault Energies	Laurent Vigneron
Territoire Energie Gard	Samuel Chatard
Territoire Energie Gard	Mathurin Delord
SDEHG	Théo Socquet-Juglard
SDE Gers	Jean-Michel Walker
Territoire Energie 46	Rémi Leymat
Territoire Energie 46	Abdallah Soilihi
SDEE Lozère	Laurent Llinas
SDE 65	Florence Armary
SDE 65	Ambroise Clavery
SYDEL 66	Clément Lauze
Territoire Energie Tarn	Catherine Moncet
SDE 82	Sébastien Chevet



➤ Éolien et Photovoltaïque innovant

AREC Occitanie	Audrey GUERIN
AREC Occitanie	Emmanuelle VALY
AREC Occitanie	Lucas PAYA

➤ Projets citoyens

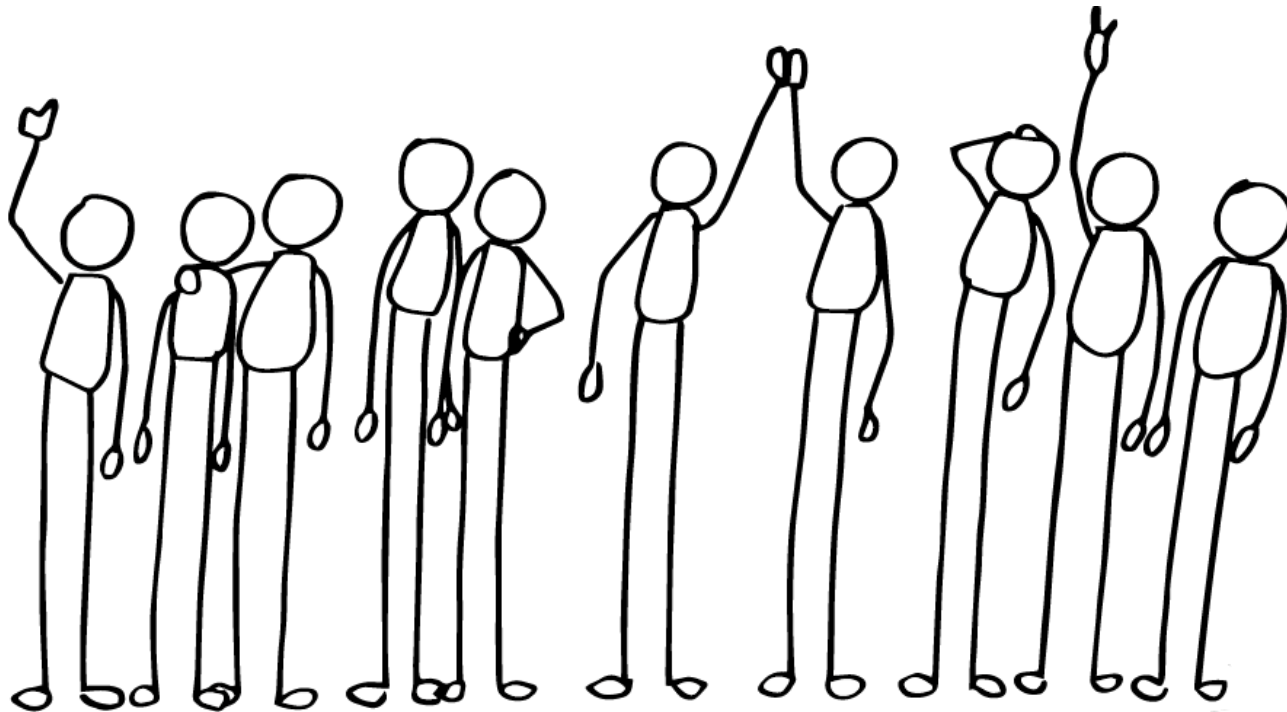
ECLR	Clémence SQUID PONCELLIN
------	--------------------------

Ordre du jour

1. Présentation du dispositif
2. Présentation du réseau des conseillers
3. Présentation du parcours d'accompagnement
4. Temps d'échange



Temps d'échange



Autres filières :

- **PV en toiture : espace de partage sur l'extranet TOTEn**

<https://extranet.toten-occitanie.fr/>

- **Méthanisation et gaz vert : centre de ressources régional**

<https://www.arec-occitanie.fr/centre-regional-gaz-vert-en-occitanie.html>

- **Chaleur renouvelable (biomasse-géothermie-solaire thermique):**

<https://www.boisenergie-occitanie.org/annuaire.php#missions>

- **Hydroélectricité :**

<https://www.france-hydro-electricite.fr/#>



Actus en région

- **10 mai à Montpellier** : 8e Rencontre du réseau TOTEn
- **21 juin à Montpellier** : Feuille de route solaire PV en Occitanie, AD'OCC
- **A venir :**
 - **La Cité à Toulouse** : Séminaire Région à énergie positive
 - **Webinaire TOTEn** : « Collectivités d'Occitanie, lancez votre projet photovoltaïque ! »
 - **Webinaire** : Lancement de « Les Générateurs » à destination des élus

